

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

à la simple question Alexandre Rydlo - Peut-on agrandir la surface pour les piétons devant la trémie de sortie de l'arrêt du métro m2 de la gare de Lausanne et/ou synchroniser le passage au vert du feu de signalisation des piétons (23_QUE_63)

Rappel de la question

Voilà plusieurs mois maintenant que certains travaux du Programme Léman 2030 sont à l'arrêt en gare de Lausanne. En conséquence, le dispositif de chantier qui était installé sur la place de la gare a été démonté et remplacé par diverses installations temporaires à but de loisirs.

Dans la planification du chantier de réaménagement de la place de la gare, il a été choisi de maintenir la circulation routière à double sens sur la place de la gare, manifestement pour éviter de couper la circulation des bus mais aussi éviter la grogne des automobilistes et des commerces.

Ce faisant, la route a été réaménagée sur la place de la gare, et la surface entre la sortie de la trémie piétons de l'arrêt m2 et le passage piétons pour aller à la gare a été réduite (coordonnées OFT : 537'896 / 152'117).

La circulation à cet endroit a été réglée avec des feux de signalisation. Ces feux ne sont manifestement pas du tout synchronisés avec l'arrivée des métros m2 descendants.

En conséquence, aux heures de pointe, à chaque fois qu'une rame descendante complètement pleine du métro m2 se vide à l'arrêt m2 de la gare de Lausanne, la centaine de personnes venant du métro et qui sortent de la trémie s'agglutinent sur cet espace restreint et/ou restent bloquées dans les escaliers de la trémie en attendant que les feux de signalisation laissent passer les piétons en direction de la gare.

La surface à disposition des piétons à la sortie de la trémie est trop petite pour permettre d'accueillir sans danger la presque totalité des voyageurs-euses du métro m2 en heures de pointe, et d'autant plus s'il n'existe pas de synchronisation du passage au vert pour les piétons avec l'arrivée d'une rame descendante du métro m2.

Aussi je pose la question suivante au Conseil d'Etat :

Peut-on agrandir la surface pour les piétons devant la trémie de sortie de l'arrêt du métro m2 de la gare de Lausanne (coordonnées OFT : 537'896 / 152'117) en déplaçant d'au moins 1-3 m la route vers le Sud à cet endroit et/ou, idéalement, synchroniser le passage au vert du feu de signalisation des piétons à cet endroit avec l'arrivée des rames descendantes du métro m2 ?

Cette question s'ajoutera de manière intéressante aux réflexions/actions en cours visant à une amélioration de la sécurisation des piétons (communiqué de la ville de Lausanne, des TL et des CFF du 19.12.2023). De manière plus générale, il serait intéressant de réaménager correctement cette place et de réfléchir à une suppression totale de la circulation routière traversante pendant la phase des travaux, voire même après la fin des travaux. La situation actuelle ne met pas du tout en valeur la Ville de Lausanne et le Canton de Vaud. Le soussigné est néanmoins conscient que le sujet est complexe à traiter... :)

Merci.

*Chavannes-près-Renens, 19.12.2023
Alexandre Rydlo, Député socialiste*

Réponse du Conseil d'Etat

Réponse à la question

Peut-on agrandir la surface pour les piétons devant la trémie de sortie de l'arrêt du métro m2 de la gare de Lausanne (coordonnées OFT : 537'896 / 152'117) en déplaçant d'au moins 1-3 m la route vers le Sud à cet endroit et/ou, idéalement, synchroniser le passage au vert du feu de signalisation des piétons à cet endroit avec l'arrivée des rames descendantes du métro m2 ?

Le Conseil d'Etat remercie le député Alexandre Rydlo pour sa question tout à fait intéressante, s'agissant d'améliorer les flux de déplacements entre la gare de Lausanne et la station du m2, en particulier pour les piétons qui sont particulièrement nombreux aux heures de pointe.

Il est question ici d'aménagements des espaces publics et de gestion de feux sur le territoire de la commune de Lausanne, compétente en la matière, de surcroît dans le cadre d'une gestion de chantier sous maîtrise d'ouvrage des CFF.

Tout en étant conscient du fait que la situation décrite est à coup sûr loin d'être idéale, le Conseil d'Etat relève que la gestion de flux (des piétons, des transports publics, du trafic individuel) dans le secteur de la place de la Gare de Lausanne présentera nécessairement des situations dégradées tout au long du chantier et des différentes phases qu'il comportera. Il est convaincu que cette gestion des flux - quant à leur sécurité et leur efficacité - est un souci permanent de la Ville de Lausanne sur son domaine public, et des CFF dans le cadre du chantier qu'ils conduisent.

Le Conseil d'Etat n'ayant pas la compétence d'agir dans le cas présent, il regrette de ne pouvoir directement donner suite à la question. Il relayera cependant ces préoccupations dans le cadre des contacts réguliers entre la Ville de Lausanne, les CFF, les transports publics de la région lausannoise (tl) et le Canton, afin que la Ville de Lausanne et les CFF examinent si et comment la situation décrite peut être améliorée.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 20 mars 2024.

La présidente :

Le chancelier a.i. :

C. Luisier Brodard

F. Vodoz